

Registre des protêts



Dans ce service on peut vérifier à travers le registre national informatisé si des protêts ont été dressés contre des personnes physiques ou des entreprises. Chaque mois, toutes les Chambres de commerce italiennes publient dans ce registre les protêts de leur circonscriptions suite au non-paiement de chèques, ou effets de commerce, qui dans le demeurant n'aient pas été annulés ou suspendus (par exemple en raison du règlement de la dette).

Le registre peut également être consulté en ligne en utilisant le service en ligne [Telemaco](#) [1].

Cette page vous a-t-elle été utile ?

Nessun voto

Rate

Partager

Source URL: <https://www.bg.camcom.it/lang/fr/enregistrement-et-regulation-du-marche/registre-des-protets>

Collegamenti

[1] <https://telemaco.infocamere.it/>